

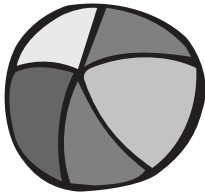
LA 7^È COMPAGNIE

LE SEUL JOURNAL QUI CHANGE DE NOM... À CHAQUE PARUTION

ÉDITO

L'E.C.W. est mort !
vive Animagique et l'E.C.W. !

Seuls opérateurs de formation habilités
tournés en priorité vers tous les centres
de vacances wallons.



Animagique

— École de Cadres de Wallonie —

Bien des choses ont changé durant l'hiver. Depuis notre dernière formation, notre ancestrale Ecole de Cadres de Wavre s'est rebaptisée Ecole de Cadres de Wallonie et a rejoint l'Ecole de Cadres de Gembloux au sein du groupe Animagique¹. Sous le label de la Communauté Française, nos deux centres de formation ont tous deux reçu l'autorisation de distribuer ses premiers brevets officiels reconnus par le tout récent décret. Une arme indispensable pour votre futur comme pour le nôtre et qui prouve, si besoin en est encore, du sérieux de notre travail depuis près de 30 ans.

L'enracinement dans la structure Animagique est une nécessité, un choix mais aussi une philosophie. Une nécessité pour concentrer les moyens. Un choix pour s'ouvrir d'autres horizons de stages, de partenariats et de promotions. Mais aussi une philosophie d'animation où l'amitié, le partage d'expériences avant toute théorie et le goût du travail bien fait nous rassemble sous le même fanion... celui de la 7^{ème} d'ici quelques jours.

¹ Animagique rassemble les Plaines de Vacances de Sauvenière, de Bossière et de Gembloux, l'animation extra-scolaire à Gembloux, nos deux Ecoles de formation et qui sait d'autres dans le futur...

À NE PAS
OUBLIER !!!

TON PAQUETAGE COMPRENDRA :

- ta ration de petits pois (pour rire)
- tes ABL et ton camouflage contre la pluie
- ton short et tes baskets pour le parcours du combattant
- ton camouflage de la 7^{ème} compagnie
- ton bic et tes feuilles pour écrire à ta famille
- ton camouflage pour la permission culturelle (c'est déjà parti pour les 2^{ème} anim.)
- ton sac de couchage et ta taie d'oreiller pour les manœuvres
- tes documents manquants qui prouveront que tu fais définitivement partie de la compagnie

!!! POUR RAPPEL !!!

Suite à la lettre envoyée il y a deux semaines, ceux qui n'avaient pas payé et qui n'apporteront pas de preuve de paiement ne pourront en aucun cas participer à la formation !

Numéro de compte de l'Ecole de Cadres:

068-2295371-87

VOICI LE
PLAN POUR
ARRIVER À
NOTRE
CASERNEMENT :



Quoi de
neuf la
compagnie
???

Voici le plan pour
arriver à notre
casernement :

Arrivée : le 12/04/03 vers 9h
Départ : le 15/04/03 vers 18h

Centre de la Communauté
Française "La Marlagne",
26 chemin des Marronniers
5100 WEPION
Tél : 081/400 526

Pour ceux qui viennent en train:

Départ de :
Bruxelles Central : 7h40
Arrivée à Namur : 8h37

Gembloux : 8h26
Arrivée à Namur : 8h37

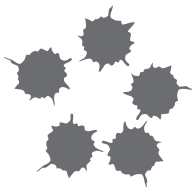
Charleroi : 8h42
Arrivée à Namur : 9h16

Nous serons à la gare de Namur
avec un transport de troupes
pour vous amener à La Marlagne.

**RENDEZ-VOUS DEVANT
LES GUICHETS.**

Ben nous voilà heureux de
vous revoir pour encore et
encore nous étonner, nous
distraindre, nous éblouir de
votre talent .
Sinon, hé bien je suis heu-
reux de vous annoncer que
l'équipe des formateurs
s'est agrandie... Et d'au-
tant plus heureux que je
peux vous annoncer que ik,
je suis papa et ma tendre et
chère est du même coup maman
d'un petit Vivien qui est né
ce 24 mars 2003.
Ce ne fut pas sans les ter-
ribles efforts du papa, donc
moi... qui a du affronté de
multiples épreuves, franchir
des montagnes d'obstacles,
faire preuve d'un immense
courage pour soutenir la
maman allongées simplement
sur son lit.
Enfin bref tout cela ne nous
..., ne vous dira pas où se
trouve la 7^e compagnie ???
Sur ce ... à très très bien-
tôt .

Votre mère Denis Lolo.



TOP SECRET

Ah ... les sympathiques
soirées du samedi
devant la télé... !

C'est l'occasion de voir ou revoir ces chefs-d'œuvre du cinéma populaire français que sont les séries des " gendarmes " ou de " la 7e compagnie ". A ne pas confondre, malgré l'actualité, avec " G. W. Bush, le gendarme du monde " et " la 101e aux portes de Bagdad ".

Non, non, chez nous c'est la guerre pour rire et surtout qui fait rire :

- la glorieuse armée française symbolisée par le courage du chef chaudard ;
- la tenaille dans la forêt de Machecoule avec ...3 hommes ;
- le fil rouge sur le bouton rouge, le fil vert sur le bouton vert (Répétez après moi : ...)
- les évasions interrompues après 5 minutes ;
- les fameux " restez groupiiir " et " j'ai glissé, chef ! " ;
- ...

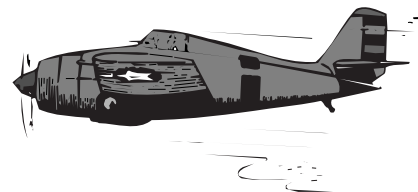
Des souvenirs et des images gorgés d'humour que nous allons revivre ensemble lors d'une de ces fabuleuses soirées dont la maîtrise a le secret.

Vous devrez en effet retrouver " le 7e compagnie " et vous deviendrez tous et toutes ... des hommes. Car depuis la disparition du service militaire obligatoire, notre jeunesse se ramollit devant la " Star Ac' " et le jeux vidéos. Mais nous sommes-là, nous les anciens, pour vous initier aux joies du drill, des grades, des corvées patates et autres lanciers de grenade.

D'ailleurs à partir de maintenant vous vous adresserez à Hervé en répondant systématiquement à toutes ses questions : "OUI, chef !!".

Alors les recrues, prêtes ? ? ? We need you !
Repos !

Le général Arnaud des bérets verts.



L'ORDRE INTÉRIEUR

L'ORDRE INTÉRIEUR

1. Ton affectation à la 7ième E de C deviendra affirmatif dès que les patates seront pelées
2. En intégrant la 7ième compagnie, le soldat s'engage à participer à toutes les manœuvres
3. Les frais occasionnés à l'uniforme sont à la charge des soldats
4. Aucune fuite n'est autorisée durant la randonnée à l'exception d'une autorisation émanant directement des autorités supérieurs
5. Les dortoirs et chambres à coucher ne sont pas mixtes et sont exclusivement destinés à l'entraînement
6. La dispension du garde-à-vous à partir de 24h00. De 23h à 8h le calme doit régner sur le domaine et à 8h10, le lit doit être fait au carré
7. L'apport de boissons est interdit au domaine.
8. Outre ces quelques points, le soldat s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur de l'allié qui l'héberge. (Prévention incendie entre autre).
9. Le soldat sera consigné dès la non-observation d'une de ces clauses.

LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

1. L'inscription devient effective par le paiement du solde si possible un mois avant le début de la session. Toute personne qui ne sera pas en règle administrativement ne pourra pas participer aux activités (refus d'entrée).
2. En s'inscrivant, le stagiaire s'engage à participer à toutes les activités reprises au programme de la formation et aux stages pratiques selon les modalités définies par le centre d'accueil.
3. Les locaux mis à la disposition des différents groupes sont à leur charge tant en session qu'en stage. Les frais occasionnés par bris et dégâts sont à charge de celui qui les a causés.
4. Aucune sortie n'est autorisée pendant la durée de la session ou du stage si ce n'est avec l'autorisation explicite du chef de session ou chef de plaine.
5. Les dortoirs et chambres à coucher ne sont pas mixtes et sont exclusivement destinés au repos. Réunion et visites sont interdits dans ces locaux.
6. Les activités s'achèvent à 23h; le couvre feu est établi à 24h. De 23h à 8h le calme doit régner sur le domaine qui nous accueille.
7. L'apport de boissons est interdit au domaine.
8. Outre ces quelques points, le stagiaire s'engage à respecter le règlement d'ordre intérieur du centre qui l'héberge. (Prévention incendie entre autre).
9. La non-observation d'une de ces clauses peut entraîner le renvoi sans remboursement et la perte du brevet escompté.

**TOP
SECRET**